



***REHABILITATION DU GENIE CIVIL DU BATIMENT EXI
ET DES BACHES AMONT FBO***

Opération n°UI220I20

Avenant n°1 au marché de travaux 230065

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération **GRAND CHAMBERY**, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales Monsieur Daniel ROCHAIX, dûment habilité

ET D'AUTRE PART

Le groupement solidaire d'entreprises dont TERIDEAL est le mandataire :

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE	PRESTATIONS CONCERNEES
Dénomination sociale : TERIDEAL SIRET : 323 077 867 00212 Code APE 4299Z N° TVA intracommunautaire : FR10 323 077 867 Adresse : Siège : Imm. Florence 3 pl G.EIFFEL 94150 RUNGIS Agence : 90 rue André Citroen – CS60009 - 69747 LYON	Travaux de démolition/reconstruction des dalles Travaux de réhabilitation à l'intérieur de l'ouvrage (hors purge)
Dénomination sociale : SODI SAS SIRET : Siège : 331 204 396 00120 Agence 331 204 396 00211 Code APE 8122Z N° TVA intracommunautaire : FR05331204396 Adresse : Siège : ZI La Palunette - 13165 Châteauneuf les Martigues Agence : 48 rue André Chénier - 69120 VAULX EN VELIN	Purge mécanique ou hydraulique des bétons altérés

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 15 Juin 2023 au mandataire TERIDEAL a pour objet la **réhabilitation du génie civil du bâtiment EXI et des bâches amont FBO**.

Le marché initial est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

Tranche(s)	Désignation
TF	Mission de diagnostic complet de l'ensemble des ouvrages + réalisation des travaux urgents du DLA2 + réhabilitation du génie civil du DLA2
TO1	Réhabilitation du génie civil du DLA1 et DLA3 (bâtiment EXI)
TO2	Réhabilitation du génie civil des bâches amont du bâtiment FBO

Le marché est un accord cadre à bons de commande, avec un maximum de 500 000 €HT pour la tranche ferme, 500 000 €HT pour la tranche optionnelle 1 et 140 000 €HT pour la tranche optionnelle 2.

A ce jour,

- La tranche ferme a été affermée par ordre de service n°1
- La tranche optionnelle 1 a été affermée par ordres de service n°2
- La tranche optionnelle 2 n'a pas été affermée.

ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet de notifier les adaptations techniques en cours de marché à la suite des diagnostics et les prix nouveaux associées, corriger l'OS 9 et acter la prolongation des délais d'exécution.

ARTICLE 3. INTEGRATION DES PRIX NOUVEAUX

Les travaux supplémentaires ont fait l'objet des fiches de modification et ont été notifiés au Titulaire par le Maître d'œuvre au moyen d'ordres de service :

- Tranche ferme : OS n°9
- Tranche optionnelle : OS n°5 et OS n°10.

Les prix nouveaux établis sont repris ci-après :

Tranche ferme :

				Unité	Prix unitaire	Prix total
OS n°9	N2001	Dalle béton sur canalisation DN 900 DLA 2	Forfait	1	2 275,71 €	2 275,71 €
	N2002	Etanchéité batardeau DLA 2	Forfait	1	602,33 €	602,33 €
	N2003	Calcul voile 14	Forfait	1	3 954,77 €	3 954,77 €
	N2004	Fourniture et installation cheville à frapper	Forfait	1	1 859,83 €	1 859,83 €
	N2005	Rehausse tampon	Forfait	1	4 528,53 €	4 528,53 €
SOUS TOTAL – TF - PRIX NOUVEAUX						13 221,17 €

L'OS 9 est corrigé comme suit :

				Unité	Prix unitaire	Prix total
N2001	Dalle béton sur canalisation DN 900 chute ST2	Forfait	1	5 275,71 €	5 275,71 €	
N2002	Etanchéité batardeau DLA 2	Forfait	1	602,33 €	602,33 €	
N2003	Calcul voile 14	Forfait	1	3 954,77 €	3 954,77 €	

N2004	Fourniture et installation cheville à frapper	Forfait	1	1 859,83 €	1 859,83 €
N2005	Rehausse tampon	Forfait	1	4 528,53 €	4 528,53 €
SOUS TOTAL – TF - PRIX NOUVEAUX					16 221,17 €

Tranche optionnelle :

OS n°5	N500	Travaux de mise en sécurité		Unité	Prix unitaire	Prix total
	N501	Mise en place de platelage au niveau du ST2	Forfait	1	4 138,00 €	4 138,00 €
	N600	Travaux d'hydrodémolition				
	N601	Amenée et repli atelier hydrodémolition	Forfait	0	15 269,00 €	€
	N602	Hydrodémolition du plancher caniveau de la chute ST1	m2	8,7	407,00 €	3 540,90 €
	N700	Destruction de la dalle de couverture de la chute ST1				
	N701	Sciage de la dalle de couverture	Forfait	1	9 336,00 €	9 336,00 €
	N702	Sciage du regard à l'aval	Forfait	1	1 875,00 €	1 875,00 €
	N703	Evacuation de la dalle et de la poutre à l'aide de la grue	Forfait	1	4 543,00 €	4 543,00 €
	N800	Evacuation des gravats				
	N801	Amenée, repli et fonctionnement des pompes 100m3/h	Unités	0	€	€
	N802	Installation d'un système de descente	Forfait	1	779,00 €	779,00 €
	N803	Evacuation des gravats à l'aide de la poligrue	Forfait	1	4 887,00 €	4 887,00 €
	N900	Mise en œuvre des poutrelles et des étais				
	N901	Mise en œuvre des poutrelles type UPE 100	Unités	6	373,00 €	2 238,00 €
	N902	Mise en œuvre des poutrelles type HEA 180	Unités	5	878,00 €	4 390,00 €
	N903	Mise en œuvre des étais	Unités	3	1 843,00 €	5 529,00 €
	N1000	Construction du voile				
	N1001	Mise en place d'échafaudage	Forfait	1	6 876,00 €	6 876,00 €
	N1002	Ferraillage	kg	410	11,00 €	4 510,00 €
N1003	Scellement -profondeur 20cm	Unités	126	46,00 €	5 796,00 €	
N1004	Coffrage /décoffrage	Forfait	1	8 650,00 €	8 650,00 €	
N1005	Coulage béton type C35/45 XA3	m3	4	1 380,00 €	5 520,00 €	
N1100	Enlèvement des étais et des poutrelles	Unités	11	441,00 €	4 851,00 €	
	N1100	Autre travaux				
OS n°5	N1101	Curage des canalisations DN 900	1/2j	2	1 078,00 €	2 156,00 €
	N1102	Reconstruction de la dalle de couverture	Forfait	1	30 269,00 €	30 269,00 €
	N1103	Travaux sur le regard	Forfait	1	2 215,00 €	2 215,00 €
	N1104	Etudes et notes de calcul	Forfait	1	13 077,00 €	13 077,00 €
OS n°10	N1105	Carottage	Forfait	1	1 947,96 €	1 947,96 €
	N1106	Réhabilitation chute de Leysse	Forfait	1	17 844,04 €	17 844,04 €
SOUS TOTAL – TO1 - PRIX NOUVEAUX					144 967,90 €HT	

L'incidence financière estimée, hors révision est telle :

	Consommé réel hors prix nouveaux Juillet 2024	Estimatif Prix nouveaux OS 5, OS 9 et 10 (€HT)	TOTAL ESTIMATIF (€HT)	MONTANT PLAFOND ACCORD CADRE (€HT)
Tranche ferme	301 958.23 €HT	16 221,17 €HT	318 179.4 €HT	500 000 €HT
Tranche optionnelle 1	185 657.09 €HT	144 967,90 €HT	330 624.99 €HT	500 000 €HT
Tranche ferme + tranche optionnelle 1	487 615.32 €HT	161 189,07 €HT	648 804.39 €HT	-

Il n'y a donc pas de dépassement des montants maximums désignés dans l'acte d'engagement.

S'agissant d'un marché à prix unitaires, les quantités indiquées dans les ordres de service étaient indicatives. Seules les quantités réellement effectuées sont facturées.

Par le présent avenant, le groupement reconnaît que tous les frais supplémentaires ont été pris en charge par Grand Chambéry.

ARTICLE 4. REGULARISATION DES DELAIS

L'ordre de service n°4 précisait « *Jusqu'au 21 septembre 2023, les retards dans la production des études d'exécution (TF et TO1) ne sont pas imputables à l'aléa susceptible d'être retenu à partir du 21 septembre 2023, s'agissant de l'état du voile n°14 (et ayant donné lieu au CR n°8). A ce titre, le Maître d'Ouvrage se prononcera sur d'éventuelles pénalités de retard conformément à l'article 15.1 du CCAP (application ou exonération) en fin d'opération, selon que de nouvelles difficultés apparaîtront ou pas, et que les délais recalés auront été respectés.* »

Le délai d'exécution total des travaux, période de préparation incluse, est prolongé jusqu'au 11 Juillet 2024, date de réception de l'ensemble des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle) correspondant au planning recalé et respecté par l'entreprise pour la prise en compte des travaux supplémentaires.

ARTICLE 5. AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le 2024

Pour le titulaire du marché

TERIDEAL

M.

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

M. Daniel ROCHAIX